



Selon son site internet, Apple compte 18 magasins en France. □

Travail dominical pas encore d'accord chez Apple

Lefigaro.fr, le 07.03.2016

La direction d'Apple Retail France a fait de nouvelles propositions sur le travail dominical, dans le cadre d'un accord négocié depuis octobre, qui doivent être mises à la signature au 31 mars, a indiqué à l'AFP la CGT qui les juge "insuffisantes".

La direction, que le collectif de syndicats du commerce parisiens Clic-P (CGT, SUD, Seci-Unsa et SCID-CFDT) accusait de vouloir signer un "accord low cost" avec des "garanties extrêmement faibles" pour les salariés, "a revu ses propositions à la hausse mais elles restent insuffisantes au vu de la taille du groupe et de ce que proposent d'autres enseignes", a indiqué Franck Lalieux de la CGT.

Selon lui, pour pouvoir ouvrir tous les dimanches ses magasins situés dans les zones commerciales et touristiques créées par la loi Macron, le groupe informatique américain propose désormais des heures "majorées à 100% le dimanche (contre 65% auparavant), un jour de repos par dimanche travaillé avec un maximum de cinq dimanches, 500 euros par an pour la prise en charge des frais de garde d'enfants et un remboursement des frais de transport à hauteur de 40 euros par dimanche travaillé", a détaillé M. Lalieux.

Pour ce dernier, "ces propositions a minima, qui ne donnent aucune garantie réelle de volontariat et sont nettement inférieures à celles proposées dans d'autres enseignes" dans le cadre des négociations sur le travail dominical, sont "d'autant plus scandaleuses au regard des bénéfices engrangés par le géant de l'électronique".

Pour son exercice clos fin septembre, Apple a enregistré un bénéfice net de 53,4 milliards de dollars, en hausse de 35% par rapport au précédent.